

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne  
Service de l'Engagement Citoyen et Associatif

**2024 DDCT 76** Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 6ème arrondissement.

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, le Pacte parisien de proximité, voté par votre assemblée le 17 novembre 2021, a posé le principe de la création d'un fonds d'animation locale (FAL) qui a été mis en place au budget 2022. Pour 2024, le budget de la Ville de Paris a doté ce fonds, sur le budget de la DDCT, de 300.000 €, en faveur d'associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale dans un arrondissement.

Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour ceux comptant des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Sa mise en œuvre est encadrée par les dispositions de droit commun en matière d'octroi de subventions, à savoir le respect :

- de l'intérêt public local du projet soutenu ;
- des principes de la République et des valeurs du service public parisien ;
- de l'envoi du compte-rendu d'emploi des fonds alloués ;
- du principe de transparence à l'égard des associations du territoire.

Dans ce cadre, le maire du 6ème arrondissement a retenu les associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montant proposé</b>
Association d'Éducation Populaire Notre-	Former les salariés et les bénévoles de l'association pour une montée en compétence de leurs activités.	1.000 €

Dame des Champs Montparnasse Rencontres		
Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris	Organisation du repas du nouvel an pour les personnes âgées du 6 <sup>ème</sup> arrondissement et participation à la collecte de jouets pour les orphelins de la police.	6.000 €
Partage 5.6.7.	Distribution hebdomadaire de colis alimentaires pour les familles fragilisées en liaison avec les services sociaux de la Ville de Paris.	3.000 €
<b>Total</b>	<b>10.000 €</b>	

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

**2024 DDCT 76** Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « Association d'Éducation Populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontres » (11086 / 2024\_08560 ) 92 bis, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris ;

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris » (54722 / 2024\_08952 ) 78, rue Bonaparte - 75006 Paris ;

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « Partage 5.6.7. » (27701 / 2024\_08924) 3, place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Article 4 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024.